

Déclaration liminaire CGT à la FS de la DIRM MED du 17/03/2026

Collaboration, médiocrité ou résistance

Les événements de l'actualité témoignent de l'intensification de l'opposition de classe. Deux chemins opposés se dessinent : la poursuite de la soumission à la loi du profit et du pillage ou le choix de la dignité et de la résistance.

L'avenir que veut imposer la classe dominante occidentale c'est un monde dirigé par le fric et la force brute. C'est le monde de l'agression impérialiste perpétuelle comme au Venezuela et en Iran. Le droit international n'est qu'un mot creux. La guerre pour le contrôle du pétrole et des routes commerciales écrase l'humain. Les multinationales tordent l'organisation de tous les pays, colonisateurs ou colonisés. C'est la rentabilité avant tout et ce formatage n'épargne pas la France.

Le résultat du démantèlement des conquies sociaux méthodiquement organisé depuis des années apparaît de plus en plus nettement : la santé et la retraite sont livrées aux mains de la finance. C'est l'obligation de souscrire à l'assurance Alan. Qui va rafler les cotisations de retraite après les attaques contre notre système basé sur la solidarité ? Les fonds de pension. Les multinationales n'épargnent pas les autres secteurs. La pharmaceutique remplit ses poches au détriment de la santé de tous. L'industrie militaire remplit froidement ses commandes en multipliant les morts au dos du bilan. L'agroalimentaire souhaite faire sauter les quelques maigres contrôles qui subsistent. Les agressions contre nos services du ministère en témoignent. D'ailleurs qu'ont été les réponses de l'exécutif ? Une passivité complice. C'est encore un témoignage de la progression de la tutelle des multinationales sur notre pays.

Et dans le maritime ?

Le maritime n'échappe pas à l'offensive capitaliste. La mise en concurrence des marins et le dumping social s'aggravent. Les tambouilles financières des compagnies se déroulent sans vergogne sous nos yeux. L'environnement devient un marché à rentabiliser ou une contrainte à faire disparaître. Le patrimoine national côtier est délaissé. Et bien sûr les services chargés des contrôles continuent d'être affaiblis.

Les attaques cordonnées des multinationales contre nos conquies sociaux, articulées avec le pillage colonial, apparaissent de plus en plus nettement comme la guerre de classe qu'elles sont.

Combien de ménages vont vivre des fins de mois difficiles à cause de l'augmentation du prix du carburant, puis de la hausse des prix en découlant, conséquences d'une guerre coloniale immonde ?

Quand le dogme de l'augmentation du budget militaire et de la réduction du budget des services public s'impose, la baisse du niveau de vie s'ensuit mathématiquement. Et cela ne touche pas que les ménages les plus modestes mais bien la majorité des Français.

Alors, quelle fable doit-on croire pour se donner bonne conscience et accepter ces régressions ?

Qui peut aujourd'hui nier que l'attaque contre nos services est concertée, organisée, planifiée ?

Nous rappelons les conséquences de la loi du 6 août 2019 improprement nommée « de transformation de la fonction publique » car il s'agit plutôt de détruire le statut de la fonction publique. Cette loi vide de son contenu les CAP et CCP et supprime les CHSCT. Elle met surtout en cause les fondements voulus neutres et impartiaux de la fonction publique en transformant le système de carrière où le grade est distinct de l'emploi en système d'emploi. Jusqu'alors le fonctionnaire était titulaire dans un corps et un grade. Ce système de carrière, mis en place après la seconde guerre mondiale a permis de garantir au fonctionnaire qu'il pouvait en particulier refuser un ordre illégal. Ce système permet aussi de garantir la séparation entre les engagements privés du fonctionnaire et son activité au sein de la fonction publique. En outre, les instances telles que les CAP et CCP permettaient d'assurer la transparence dans les nominations, les mutations et les promotions. Cette organisation désormais détruite permet au gouvernement de promouvoir une fonction publique de contractuels avec des contrats de subordination illustrés par la réforme de la haute fonction publique qui supprime les corps

et métiers de fonctionnaires. Dans un tel contexte, les agents doivent être soumis et obéissants. Il s'agit donc d'un changement radical dans la relation aux usagers, puisqu'il ne s'agit plus de leur rendre un service public, mais de leur appliquer les consignes reçues, y compris si elles ne respectent pas les principes de neutralité et d'égalité de traitement.

Nous rappelons que la CGT revendique l'abrogation de la loi « de transformation de la fonction publique » qui remet profondément en cause le modèle de fonction publique issu du Conseil National de la Résistance.

En parallèle c'est un véritable plan social que l'ensemble du ministère subit depuis des années : entre 2022 et 2026 encore -20 % d'effectif à la DIRM MED et des baisses encore plus conséquentes dans d'autres services (plusieurs DDT à -50 % et même au-delà).

Les instigateurs de la soumission des fonctionnaires ne s'arrêteront pas d'eux-mêmes. Nous vous alertons messieurs les directeurs, adjoint au directeur et SG que la passivité n'est pas neutralité. Face à la régression sociale il n'y a que deux camps.

Nous rappelons quelques revendications nationales pour retrouver le chemin du progrès social :

- un recrutement massif dans la fonction publique
- la réduction du temps de travail à 28 h hebdomadaires sans perte de rémunération
- le dégel de la valeur du point d'indice avec son indexation sur les prix et rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis le début des années 1980
- l'augmentation des pensions et retraites des agents et leur indexation sur les salaires et plus aucune pension et retraite inférieures au SMIC revendiqué (2162 € bruts)
- la retraite à 60 ans et une durée de carrière de 37,5 ans pour acquérir une pension de retraite à taux plein pour les agents n'ayant pas subi de pénibilité.
- l'abrogation du RIFSEEP et de tous les systèmes de rémunérations attribuées au mérite avec intégration des primes dans le salaire
- la suppression de tout jour de carence
- la suppression de la baisse de la rémunération en congés de maladie
- le 100 % sécu

Il s'agit aussi de retrouver à l'échelle locale, à la DIRM, du bon sens et une volonté de tirer le collectif vers le haut.

Concernant la démarche RPS :

Tout d'abord nous remercions le conseiller de prévention pour le travail fourni.

Toutefois à la lecture du document d'élaboration du plan d'action RPS une certaine confusion semble exister entre ce qui relève du travail de prévention des risques professionnels, ce qui relève du combat contre la souffrance au travail et ce qui tient de l'organisation structurelle. Peut-être que la rédaction de ce document a pris le pas sur les autres tâches et qu'elles y ont été absorbées involontairement.

Mais il est pour nous nécessaire de distinguer plusieurs thèmes :

- l'organisation structurelle (organisation de la direction, préparation de l'ordre du jour des CODIR, transmission des décisions du CODIR, accueil des nouveaux arrivants, révision de l'intranet, passation des dossiers en changement de poste, etc.).
- la prévention des risques professionnels (structurer l'exercice des travailleurs isolés, consignes en cas d'agression ou de travail isolé, etc.).
- le combat contre la souffrance au travail. La souffrance au travail est inadmissible et ne doit pas être banalisée.

Le mélange de ces thèmes pose question. Nous comprenons « démarche RPS » comme « lutte contre la souffrance au travail » mais peut-être s'agit-il d'autre chose ?

Ou alors le plan d'action RPS établit que les problèmes récurrents de souffrance au travail ne peuvent être dissociés des problèmes structurels ?

Cette vision des choses est celle de la CGT : les souffrances au travail sont bel et bien engendrées par les problèmes structurels que nos services subissent avec les réformes successives. Dans ce cas une partie des problèmes ne pourront pas être réglés tant que les régressions imposées nationalement ne seront pas combattues.

Cela ne déresponsabilise pas la hiérarchie localement.

Et ne l'empêche pas non plus de mettre en œuvre certaines mesures du plan qui finalement relèvent du bon sens le plus élémentaire (préparer l'ordre du jour du CODIR). Comme quoi la démarche RPS a du bon !

Nous souhaitons maintenant aborder le sujet du CROSS que la CGT a mis à l'ordre du jour :

La direction de la DIRM a été alertée depuis plusieurs années de la crise structurelle et des risques majeurs que le pôle technique subit.

Nous vous alertons aujourd'hui formellement en FSSSCT :

- d'une part sur l'aggravation de la surcharge de travail en regard de l'effectif
- d'autre part sur les dépassements conséquents et répétés des cadres réglementaires du temps de travail qui se sont poursuivis et continuent de croître.

Au vu de l'antériorité du sujet et de la gravité déjà atteinte de la situation il est impératif de répondre dans les meilleurs délais. Les agents attendent vos réponses et souhaitent être reçus.

Nous aborderons plus en détails ce point lors du déroulement de la séance ainsi que le second point que nous avons ajouté à l'ordre du jour concernant le retard de prise en compte de l'exposition à l'amiante des agents des phares et balises de Toulon et de Cannes.

Nous rappelons ici quelques revendications locales :

- arrêt de la surcharge au CROSS
- communiquer le résultat de l'audit du CROSS
- mise à jour de la prise en compte de l'amiante aux phares bal – Toulon et Cannes
- prise de compte de l'amiante pour les ISN – communication de l'avancement de la mission nationale.
- prise en charge de la prévoyance pour les ISN
- communication des postes identifiés comme exerçant des fonctions à risque
- disposer d'un conseiller de prévention titulaire
- communication de la lettre d'objectif ou de mission directeur
- publication des groupes et titres des postes à la DIRM – RIFSEEP

Revendications LPM :

- présence d'infirmiers et de personnels pour accompagner les élèves en situation de handicap ou connaissant d'importantes difficultés sociale et scolaire
- formation et mise à disposition de moyens suffisants pour que les enseignants puissent exercer leurs missions normalement. On pense en particulier à la mission d'inclusion, pour laquelle les enseignants ne sont pas formés
- arrêt de la surcharge de travail : heures supplémentaires auxquelles s'ajoutent les missions « pacte ».

Pour finir nous rappelons que ces revendications et demandes appellent des réponses aux agents et un minimum de respect dans le sérieux de leur traitement.

Par exemple, concernant la demande de prise en compte de la prévoyance pour les ISN, celle-ci a été faite en juin 2025 par la CGT mais n'a été transmise à Paris qu'en mars 2026 soit 9 mois d'attente !

Encore une fois les documents pour les instances, en particulier le CSA (la veille), ne nous sont pas parvenus dans un délai suffisant pour y travailler convenablement.

Dans ces conditions nous ne participerons pas au CSA cet après-midi.

(le CSA ne s'est donc pas tenu faute de quorum).

LA CGT UF DIRM MED